



# Révision totale de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc)

## Ouverture de la consultation

Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la consultation concernant la révision totale de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc), qui s'étendra du **10 décembre 2025 au 20 mars 2026**.

La loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc) est en cours de révision totale. Le Grand Conseil a examiné le projet en première lecture lors de sa session d'automne 2025 ; la seconde lecture est agendée au printemps 2026. La révision pose le cadre légal requis pour moderniser l'aide sociale dans le canton de Berne au niveau technique et organisationnel. Il est prévu que les modifications entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La révision totale de la LASoc implique celle de son ordonnance d'exécution, à savoir l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc). Il convient de souligner que l'obligation d'utiliser le nouveau système de gestion des cas NFFS dans l'exécution de l'aide sociale est d'ores et déjà introduite par la révision partielle de l'OASoc adoptée cette année (ACE 1073/2025).

La refonte de la législation sur l'aide sociale entraîne la modification indirecte d'autres ordonnances (OARCE, OCIInd, OPEP, OSIPE et OAAR, en particulier).

Les **documents** sont disponibles à l'adresse suivante : [Procédures législatives en cours](#)

Votre prise de position peut être saisie et envoyée en ligne par l'intermédiaire de la **plate-forme de participation numérique**. Vous y trouverez le projet de révision totale et le rapport explicatif, présentés respectivement par disposition et par chapitre.

Pour participer à la consultation, veuillez activer votre compte d'utilisatrice ou d'utilisateur, qui a déjà été préparé à votre intention. La procédure est simple, sûre et rapide. En cas de questions, n'hésitez pas à vous rendre dans notre [section d'aide](#).

[Activer maintenant](#)

Nous vous saurions gré de bien vouloir utiliser la plateforme. En saisissant vos commentaires en ligne, vous facilitez l'évaluation de votre avis, ce qui nous permet de travailler plus efficacement.

Si vous souhaitez toutefois nous transmettre votre prise de position par un autre canal, vous pouvez nous l'envoyer **d'ici au 20 mars 2026** par courrier électronique ([PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch](mailto:PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch)).



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Fabienne Zannol (Division juridique, 031 636 90 64, [fabienne.zannol@be.ch](mailto:fabienne.zannol@be.ch)) ou à Madame Sabine Hofacher (section Aide sociale, 031 636 76 51, [sabine.hofacher@be.ch](mailto:sabine.hofacher@be.ch)).

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre participation, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration